Informations de base

2017/2280(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Mise en œuvre des instruments de financement extérieur de l'Union: examen à miparcours en 2017 et future architecture après 2020 **Subject** 6.30.02 Assistance et coopération financière et technique 6.40 Relations avec les pays tiers	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	SCHAAKE Marietje (ALDE)	11/07/2017
	Rapporteur(e) fictif/fictive LÓPEZ-ISTÚRIZ WHITE Antonio (PPE) CRISTEA Andi (S&D) VISTISEN Anders (ECR) LÖSING Sabine (GUE/NGL) SOLÉ Jordi (Verts/ALE) CASTALDO Fabio Massimo (EFDD)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
DEVE Développement (Commission associée)	MCAVAN Linda (S&D)	06/09/2017
INTA Commerce international	LANGE Bernd (S&D)	22/01/2018
BUDG Budgets	ARTHUIS Jean (ALDE)	09/10/2017

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Coopération internationale et développement	MIMICA Neven

Evénements clés			
Date	**Evénement**	**Référence**	**Résumé**
18/01/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/01/2018	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
20/03/2018	Vote en commission		
26/03/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0112/2018	Résumé
17/04/2018	Débat en plénière		
18/04/2018	Décision du Parlement	T8-0119/2018	Résumé
18/04/2018	Résultat du vote au parlement		
18/04/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2017/2280(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Mise en œuvre
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/8/11783

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE615.452	12/01/2018	
Amendements déposés en commission		PE618.095	13/02/2018	
Avis de la commission	DEVE	PE615.407	21/02/2018	
Avis de la commission	INTA	PE616.876	21/02/2018	
Avis de la commission	BUDG	PE616.571	22/02/2018	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0112/2018	26/03/2018	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0119/2018	18/04/2018	Résumé

Mise en œuvre des instruments de financement extérieur de l'Union: examen à miparcours en 2017 et future architecture après 2020

2017/2280(INI) - 18/04/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 462 voix pour, 82 contre et 151 abstentions, une résolution sur la mise en œuvre des instruments de financement extérieurs de l'UE: examen à mi-parcours 2017 et future architecture après 2020.

Entre 2014 et 2020, l'UE a consacré **51,8 milliards EUR** à son action extérieure. Une part importante de ce financement, 32 milliards EUR, est décaissée par le biais d'instruments dits de financement extérieur. Il s'agit de neuf instruments thématiques et géographiques distincts et d'un règlement commun de mise en œuvre.

Examen à mi-parcours: l'examen à mi-parcours de la Commission a conclu que les instruments actuels étaient généralement adaptés à l'objectif visé. Le Parlement a toutefois regretté :

- le manque de **souplesse et de cohérence** du financement de l'Union au titre de la rubrique 4 de l'actuel CFP, qui dénotent l'ambition limitée de l'Union d'agir en tant que véritable acteur mondial;
- le manque **d'orientations politiques et de vision globale**, l'incohérence dans l'application des valeurs de l'Union et des principes de partenariat, la lenteur des progrès dans la réalisation des objectifs liés aux réformes sociales et juridiques dans le voisinage élargi, l'absence de suivi et d' évaluation rigoureux;
- l'absence de **document stratégique clair** expliquant les synergies entre les instruments ainsi que leur rôle dans la stratégie globale de l'Union en matière de politique étrangère;
- l'absence de référence explicite à la possibilité de **suspendre l'aide** si un pays bénéficiaire ne respecte pas des principes fondamentaux tels que la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme.

Les **fonds fiduciaires de l'UE** ont été créés pour s'attaquer aux causes profondes de la migration. Les députés ont regretté que les contributions du budget de l'UE aux fonds fiduciaires de l'UE et à la facilité en faveur des réfugiés en Turquie aient limité la cohérence globale, les perspectives à long terme et l'incidence de l'action de l'Union. Ils ont souligné une fois de plus que **les nouvelles priorités devaient être financées par de nouveaux crédits** et ont regretté que le Parlement n'ait été consulté officiellement à aucun stade du processus décisionnel de la déclaration UE-Turquie et qu'il n'ait pas été invité à donner son approbation.

Le Parlement a rappelé l'importance que les instruments soient **complémentaires**, puissent être adaptés au contexte local et puissent faire face rapidement et efficacement à des défis nouveaux et imprévus.

Recommandations pour 2017/2018-2020: la résolution a demandé:

- la mise en place de **mécanismes de suivi et d'évaluation** solides, cohérents et transparents;
- des procédures et des systèmes de contrôle et de contrôle parlementaires renforcés, cohérents pour tous les instruments;
- l'amélioration de la **transparence** grâce à la création d'une base de données publique commune unique et transparente sur les projets et les actions;
- l'octroi de ressources financières supplémentaires et un soutien à la formation pour les organisations de la société civile (OSC);
- une **implication plus stratégique des OSC** dans tous les instruments et programmes externes, comme l'ont demandé à la fois le Conseil et le Parlement;
- la possibilité de **reporter des fonds non alloués** restants de l'Instrument européen de voisinage (IEV) et de l'instrument d'aide de préadhésion (IPA II), dans la limite de 10% des crédits initiaux de chaque instrument, afin d'augmenter la capacité à répondre à des besoins majeurs imprévus.

Architecture post-2020: les députés ont demandé que le financement des instruments du domaine des relations extérieures soit lié à des actions extérieures ambitieuses et que le **budget de l'Union en tant qu'acteur mondial** soit augmenté. En cas de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, le ratio budgétaire actuel destiné à l'action extérieure devrait être augmenté ou du moins maintenu aux niveaux actuels.

La résolution a souligné la nécessité de prévoir le financement à long terme tout en introduisant **des montants fixes à utiliser avec souplesse**. La flexibilité nécessiterait la possibilité de transférer des fonds entre les enveloppes.

Rappelant les difficultés rencontrées actuellement par les bénéficiaires pour obtenir des financements au titre des instruments, le Parlement a plaidé pour une **simplification des procédures**, l'adoption de procédures unifiées pour les différents services concernés de la Commission et du SEAE, la mise en place d'un guichet unique pour les organisations sollicitant un financement de l'Union et le recours à des solutions numériques afin de réduire la charge bureaucratique.

Les députés ont insisté sur le fait que toute restructuration des instruments devrait viser à améliorer **la transparence, la responsabilité, l'efficacité, la cohérence et la flexibilité**. Ils ont invité la Commission et le SEAE à proposer un plan de réforme des instruments prévoyant une structure de **gouvernance solide**, condition pour que le Parlement puisse accepter une réforme des instruments.

Mise en œuvre des instruments de financement extérieur de l'Union: examen à miparcours en 2017 et future architecture après 2020

2017/2280(INI) - 26/03/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative de Marietje SCHAAKE (ADLE, NL) sur la mise en œuvre des instruments de financement extérieurs de l'UE: examen à mi-parcours 2017 et future architecture après 2020.

Entre 2014 et 2020, l'UE a consacré **51,8 milliards EUR** à son action extérieure. Une part importante de ce financement, 32 milliards EUR, est décaissée par le biais d'instruments dits de financement extérieur. Il s'agit de neuf instruments thématiques et géographiques distincts et d'un règlement commun de mise en œuvre.

Examen à mi-parcours: l'examen à mi-parcours de la Commission a conclu que les instruments actuels étaient généralement adaptés à l'objectif visé. Les députés ont toutefois regretté que **le manque de flexibilité et de cohérence** du financement de l'UE au titre de la rubrique 4 du cadre financier pluriannuel (CFP) actuel témoignent de l'ambition limitée de l'UE d'agir en véritable acteur mondial. Cependant, le rapport a noté que de nombreux pays partenaires et thèmes abordés par les instruments de l'UE ont enregistré des **progrès positifs**, ce qui témoigne de la pertinence et de l'importance des instruments.

Des fonds fiduciaires de l'UE ont été créés pour s'attaquer aux **causes profondes de la migration**. Les députés ont regretté que les contributions du budget de l'UE aux fonds fiduciaires de l'UE et à la facilité en faveur des réfugiés en Turquie aient limité la cohérence globale, les perspectives à long terme et l'incidence de l'action de l'Union. Ils ont souligné une fois de plus que **les nouvelles priorités devaient être financées par de nouveaux crédits** et ont regretté que le Parlement n'ait été consulté officiellement à aucun stade du processus décisionnel de la déclaration UE-Turquie et qu'il n'ait pas été invité à donner son approbation.

Les députés ont déploré qu'il n'existe **aucun document stratégique clair** expliquant les synergies entre les instruments ainsi que leur rôle dans la stratégie globale de l'Union en matière de politique étrangère. Ils ont rappelé l'importance que les instruments soient **complémentaires**, puissent être adaptés au contexte local et puissent faire face rapidement et efficacement à des défis nouveaux et imprévus.

Ils ont également regretté que les instruments ne contiennent aucune référence explicite à la possibilité de **suspendre l'assistance** dans les cas où un pays bénéficiaire ne respecte pas des principes fondamentaux tels que la démocratie, l'état de droit et le respect des droits de l'homme.

Recommandations pour 2017/2018-2020: le rapport a demandé:

- la mise en place de **mécanismes de suivi et d'évaluation** solides, cohérents et transparents;
- des procédures et des systèmes de contrôle et de contrôle parlementaires renforcés, cohérents pour tous les instruments;
- l'amélioration de la **transparence** grâce à la création d'une base de données publique commune unique et transparente sur les projets et les actions;
- l'octroi de ressources financières supplémentaires et un soutien à la formation pour les organisations de la société civile (OSC);
- une **implication plus stratégique des OSC** dans tous les instruments et programmes externes, comme l'ont demandé à la fois le Conseil et le Parlement;
- la possibilité de **garder en réserve les fonds non attribués** de l'Instrument européen de voisinage (IEV) et de l'instrument d'aide de préadhésion (IPA II), dans la limite de 10% des crédits initiaux pour chaque instrument, afin d'augmenter la capacité de réponse aux événements imprévus.

Architecture post-2020: les députés ont demandé que le financement des instruments du domaine des relations extérieures soit lié à des actions extérieures ambitieuses et que le **budget de l'Union en tant qu'acteur mondial** soit augmenté. Ils ont souligné qu'en cas de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, le ratio budgétaire actuel destiné à l'action extérieure devrait être augmenté ou du moins maintenu aux niveaux actuels.

Le rapport a souligné la nécessité de prévoir le financement à long terme tout en introduisant **des montants fixes à utiliser avec souplesse**. La flexibilité nécessiterait la possibilité de transférer des fonds entre les enveloppes.

Rappelant les difficultés rencontrées actuellement par les bénéficiaires pour obtenir des financements au titre des instruments, les députés ont plaidé pour une **simplification des procédures**, l'adoption de procédures unifiées pour les différents services concernés de la Commission et du SEAE, la mise en place d'un guichet unique pour les organisations sollicitant un financement de l'Union et le recours à des solutions numériques afin de réduire la charge bureaucratique.